Objekttyp: **TableOfContent**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **59 (1933)**

Heft 10

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

59e année 13 mai 1933 N° 10

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédaction : H. Demierre et J. Peitrequin, ingénieurs.

Paraissant tous les 15 jours

ORGANE DE PUBLICATION DE LA COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN

ORGANE EN LANGUE FRANÇAISE DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

SOMMAIRE : *Les établissements balnéaires en Suisse*, par M. Beda Hefti, ingénieur-conseil, à Fribourg. — *Le chauffage par le sol (Brevet Dériaz)*, par M. W. Dériaz, ingénieur, Dr ès sciences. — Chronique. — *Conduites forcées.* — *Le prix de l'énergie électrique pour la cuisson.* — Nécrologie : *Louis Pagan, ingénieur.*

Les établissements balnéaires en Suisse

par M. Beda HEFTI, ingénieur-conseil, à Fribourg.

*Cette notice est la reproduction, un peu écourtée, du « Rapport » que M. B. Hefti a présenté au dernier congrès (juillet 1932) de l'*Association générale des hygiénistes et techniciens municipaux *et qui a paru in extenso dans « La Technique sanitaire et municipale » d'octobre 1932. — Réd.*

Au début de ce siècle, l'idée directrice présidant aux constructions d'installations de bains, soit au grand air, soit dans des halles, était d'ordre purement hygiénique, dans le sens, pour ainsi dire, restreint du terme, c'est-à-dire que ces installations étaient destinées aux soins de la propreté corporelle.

Dans les établissements de bains publics modernes, ce but cède le pas à d'autres : la natation comme exercice de culture physique, le jeu et le mouvement au grand air et au soleil. Alors qu'autrefois on allait au bain exclusivement pour se laver, aujourd'hui on s'y rend spécialement pour se refaire et reprendre des forces pour le travail quotidien de l'atelier et du bureau. Le développement le plus récent des piscines couvertes offre la même particularité (voir notre projet pour la ville de Lucerne).

De plus en plus, d'autres installations sont réservées au service de propreté corporelle. Tous les immeubles récemment construits ont leurs salles de bain par appartement, installations répondant à toutes les exigences de l'hygiène moderne.

Dans les localités de caractère citadin, le pourcentage des bains privés est important. Dans de nombreuses villes, les maisons d'école sont munies d'installations de douches, qui sont généralement aussi à la disposition du public. Nombreuses sont aussi les industries qui mettent des installations de ce genre à la disposition de leur personnel.

D'autre part, dans toutes les localités d'une certaine importance, les établissements de bains chauds, à la disposition du public, sont nombreux, de sorte qu'il est permis de conclure qu'en Suisse on ne saurait guère parler d'une pénurie d'installations répondant aux besoins de la propreté corporelle. Rien d'étonnant, dès lors que la construction de piscines couvertes n'ait pas pris, chez nous, l'extension que, par exemple, elles accusent en Allemagne et en Angleterre.

Quoi qu'il en soit, un intérêt toujours croissant se fait jour, ces derniers temps, pour la construction de bassins de natation abrités et répondant à toutes les exigences sportives. Cette impulsion très réjouissante, nous la devons, avant tout, au vif intérêt que les sportifs portent à ce domaine de la culture physique. Actuellement, toutes les grandes villes suisses élaborent des projets de construction de piscines. Une partie de ces projets sont à la veille de leur exécution. Cependant, ce développement a été précédé — comme nous l'avons constaté plus

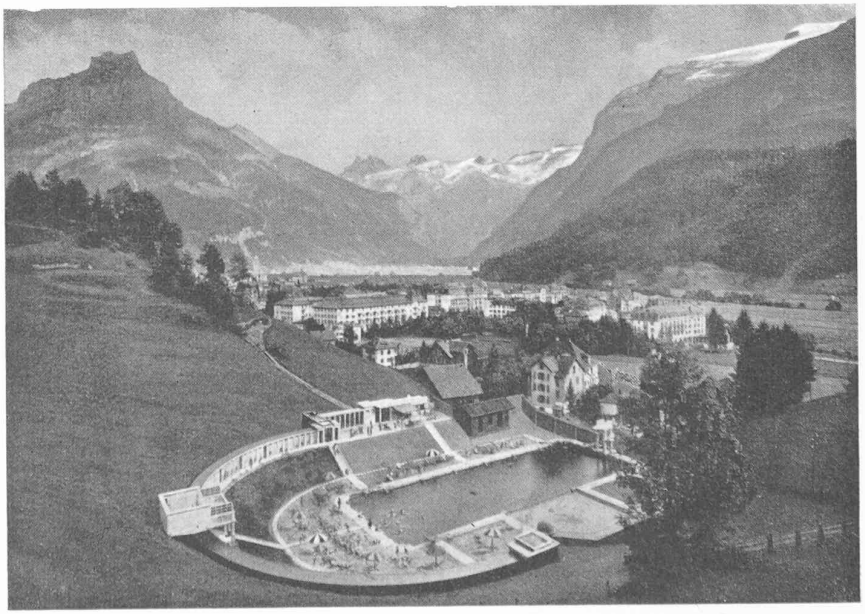

Fig. 1. — Piscine d'Engelberg (constructeur : M. B. Hefti).